



SVP TTU Que veut dire procédure engagée

Par **reversion**, le **06/07/2007** à **10:59**

Bonjour,

Notre avocat vient de nous envoyer un courrier relatant toute notre affaire et notre demande où il indique que la procédure est engagée est-ce que cela veut dire que nous n'avons plus qu'à attendre une date d'audience du tribunal car le dossier est complet et notre avocat a déjà vu le procureur de la république qui lui a dit qu'il ne devrait pas y avoir de pb pour régler notre affaire. Merci d'avance pour votre réponse.